

LA BANQUE VILLE MARIE

Nous publions, pour l'information de nos lecteurs, le rapport annuel de la Banque Ville Marie. Cette banque, autrefois une de nos bonnes banques canadiennes, a été réduite, par la dureté des temps, à des proportions modestes; sous la presse de matières plus importantes à traiter aujourd'hui, nous sommes forcés de remettre au prochain numéro notre appréciation de sa situation actuelle.

LA BANQUE VILLE MARIE

RAPPORT ANNUEL

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque Ville Marie a eu lieu mardi, le 18 juin, dans les bureaux de la banque. M. W. Weir, président, occupait le fauteuil et la charge de secrétaire était occupée par M. F. X. Lemieux, comptable en chef. Etaient présents MM. Robert Cowans, Wm. Strachan, U. Garand, E. Lichtenheim, J. A. Rolland, Arthur Dumas, D. McNaughton, F. W. Smith, P. A. A. Dorion et Godfrey Weir.

Voici le rapport présenté par les directeurs :

A Messieurs les actionnaires de la Banque Ville Marie.

MESSIEURS,

Les directeurs ont l'honneur de vous soumettre le rapport suivant qui donne le résultat des affaires de la banque pendant l'année terminée le 31 mai 1895.

Profits nets, après déduction des frais d'administration, de l'intérêt sur les dépôts et de la somme nécessaire pour couvrir les pertes sur les mauvaises créances.....	\$36,221.11
Solde au crédit du compte Profits et Pertes, au 31 mai 1894.....	7,107.10
Total.....	\$43,328.21
Employé comme suit :	
Dividende de 3 p. c. payé le 1 ^{er} déc. 1894.....	\$14,385.00
Dividende de 3 p. c. le 1 ^{er} juin 1895.....	14,388.60
Porté au fonds de réserve.....	10,000.00
Solde au crédit du compte Profits et Pertes.....	4,554.61
	\$43,328.21

Le bilan général qui nous est soumis ci-après vous donne la situation de la banque à la clôture de l'exercice.

Pendant l'année écoulée, la banque a ouvert des succursales à Laprairie et à St-Laurent; toutes les deux promettent de nous donner des résultats satisfaisants.

Les succursales ont été inspectées de temps à autre, comme d'habitude et les directeurs ont beaucoup de plaisir à témoigner de la manière intelligente et loyale dont les gérants et leurs aides continuent à remplir leurs fonctions respectives.

Le tout respectueusement soumis,
W. WEIR,
Président.

Montréal, 18 juin, 1895.

BILAN GENERAL

ACTIF

Nominaires.....	\$17,081.36
Billets de la Puissance.....	42,501.00
Billets de garantie de la circulation.....	20,000.00

Billets et chèques d'autres banques.....	\$6,076.02
Du par d'autres banques au Canada.....	3,710.00
Du par banques étrangères.....	10,196.88
Du par banques du Royaume Uni.....	3,094.41
Valeurs municipales canadiennes.....	4,525.00
Prêts à demande sur titres et valeurs.....	46,969.75
Prêts et escomptes en cours.....	1,029,481.91
Créances en souffrance non garanties.....	50,812.37
	\$1,080,321.28
Immeubles.....	\$21,196.26
Bureaux de la banque.....	22,000.00
Hypothèques sur propriétés vendues, etc.....	29,931.48
Mobilier, papeterie, etc.....	14,596.46
Autres valeurs y compris les actions de la banque qui lui appartiennent.....	\$279,372.33
	\$367,116.53

PASSIF

Aux actionnaires :	
Capital versé.....	\$179,620.00
Fonds de réserve.....	10,000.00
Profits et pertes.....	4,554.61
Dividende du 1 ^{er} juin 1895.....	14,388.60
	\$508,563.21

Au public :	
Billets en circulation.....	\$264,055.00
Dépôts en compte courant.....	171,986.96
Dépôts portant intérêt.....	738,526.83
Dépôt du gouvernement fédéral.....	6,804.76
Autres dettes.....	1,658.47
	\$1,173,032.02

F. LEMIEUX,
Comptable.

Montréal, 31 mai, 1895.

Le président, en proposant l'adoption du rapport, fait remarquer l'augmentation du revenu de la banque et l'amélioration de sa situation. Il dit qu'il a bon espoir que les affaires vont reprendre, d'après les indications que l'on peut constater en Angleterre, au Canada et aux Etats-Unis.

La motion ayant été secondée par M. Lichtenheim, le vice-président, est adoptée à l'unanimité.

Après le vote habituel de remerciements aux directeurs et aux officiers de la banque, on procède à l'élection du nouveau bureau de direction, avec le résultat suivant : sont élus MM. W. Weir, E. Lichtenheim, A. S. E. Wurtele, F. W. Smith et Godfrey Weir. Et l'assemblée s'ajourne.

A une réunion subséquente des directeurs, M. Wm. Weir est réélu président et M. E. Lichtenheim vice-président.

DE LA PEAU DE CHIEN ET DE SA FABRICATION POUR LA CHAUSSURE

Il est généralement connu que les peaux de chien fournissent un très beau cuir à empeignes qui, pour la solidité, la souplesse et la beauté de la fleur, surpasse bien d'autres sortes de cuir.

A cause de sa texture extraordinairement délicate et de sa fine fleur, on a utilisé de tout temps le cuir de chien comme cuir à gants, et, en ces derniers temps, ce produit a recommencé à jouir d'une vogue considérable.

Dans la tannerie, cela va sans dire, on n'utilise que de grandes peaux de chien fournissant une sur-

face plus large et un cuir plus fort que les petites peaux.

Comme du côté de la chair, ces peaux sont un peu plus spongieuses et plus rudes que les veaux, et que, par contre, la fleur possède une extraordinaire finesse, on met les peaux ordinairement en noir et on les traite comme les autres peaux.

A cause de la texture spongieuse et délicate, on doit cependant, au tannage et au corroyage, prendre quelques mesures de précaution.

Les peaux de chien ne demandent pas autant de pelain qu'un veau : on doit donc bien se garder de les mettre conjointement avec d'autres peaux, et il est utile que le pelainage soit réglé en raison de l'épaisseur des peaux.

Généralement, les peaux de chien demandent 2 à 3 jours de moins de pelainage que d'autres sortes de peaux de la même épaisseur.

La peau de chien, pour laquelle on tient notamment à obtenir une fleur délicate, doit être débarrassée de la chaux très soigneusement et l'on doit opérer le nettoyage avec beaucoup de soin.

Pour le tannage, on commence par passer les peaux, comme ordinairement, dans des jus faibles; toutefois, on ne doit pas attendre trop longtemps pour le renforcement avec du tan frais, afin que la fleur délicate se forme régulièrement.

Il ne faut pas craindre de leur donner plusieurs poudres.

Une condition principale, c'est que le lavage et le buttage se fassent selon les règles; mais, pour ne pas endommager la fleur, on travaille plus énergiquement du côté de la chair.

Dans le corroyage, comme graisse on emploie un mélange de $\frac{1}{2}$ d'huile de poisson, $\frac{1}{4}$ de suif et $\frac{1}{4}$ de dégras, et on la fait pénétrer en foulant.

Pour le noircissage, on prend du noir de fer ordinaire, qui toutefois doit être très clair.

Les peaux noircies, on doit les butter de nouveau ferme, d'abord du côté de la chair, ensuite du côté de la fleur; on doit aussi tout de suite achever de les huiler, afin que le noir ne durcisse pas la fleur.

Après le noircissage, le séchage se fait lentement. On les étire alors avec précaution, on les blanchit et les finit de la façon ordinaire.

Si, au tannage et au corroyage, on procède avec précaution, la fleur devient magnifique.—Halle aux Cuir.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.